

PLAN DE FORMATION

PROCÉDURE CIVILE PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION

Formation du vendredi 24 mai 2019 (9 h. / 12 h. 30 – 14 h. / 16 h. 30)

Animée par :

Hervé CROZE, agrégé des facultés de droit, avocat honoraire (barreau de Lyon)

Clarisse DORMEVAL, avocat au barreau de Chambéry, ancien avoué à la Cour

Christian LAPORTE, avocat honoraire (barreau de Chambéry)

La formation couvre une période d'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle depuis mai 2018.

Ce plan est susceptible de modifications en fonction de l'actualité.

Introduction : Présentation générale de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

I - Actualités de procédure civile

A - Procédure civile générale

- L. n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice :
 - Dispositions d'organisation judiciaire
 - Dispositions de procédure civile générale

- Dispositions de droit de la famille
- Actualité jurisprudentielle.

B - Procédure d'appel

Actualité jurisprudentielle.

- Procédure avec représentation obligatoire
 - La déclaration d'appel : mentions, notification, signification, parties à intimer,
 - La déclaration de saisine,
 - La constitution : délai, notification,
 - Les délais pour conclure et former l'appel incident/provoqué, la suspension des délais,
 - La communication des pièces
 - Les sanctions, juge compétent pour les examiner, recours,
- Procédure sans représentation obligatoire

II - Actualités des procédures civiles d'exécution

- Dispositions introduites par la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice
- Autres dispositions législatives et réglementaires de l'année écoulée
- Actualité jurisprudentielle.